

Conseils : faut-il parler de son ex à son conjoint ?

Si

la complicité est essentielle dans une relation amoureuse, la transparence

totale peut parfois générer des conflits. Préserver son jardin secret peut

parfois être bénéfique pour le couple.

On a souvent envie de ne rien

cachez à la personne que l'on aime. Mais est-ce bien utile pour votre couple de

parler de cet ex ?

Ne pas tout dévoiler par respect pour soi-même

Parler d'une ex-relation, c'est d'abord

parler de soi-même, de la manière dont on a aimé et pourquoi cet ex en

particulier. Autrement dit, parler de son passé amoureux/sexuel est loin d'être

anodin. Cela en dit long sur votre personnalité et permet à votre nouveau

partenaire de se figurer une image – plus ou moins tronquée – de vous ou du

moins de ce que vous lui renvoyez. Méfiance donc car tout voyeurisme n'est pas

forcément jouissif.

Cela relève de la sphère intime du couple séparé

Non, il ne faut pas parler de son passé sexuel avec son/sa partenaire actuel(le) ! Cela relève de la sphère intime du couple séparé, et de celle de l'ex

Si la nouvelle relation est moins satisfaisante sexuellement que l'ancienne, et que l'on raconte à son nouveau partenaire à quel point l'ex (ou les ex) était une super affaire au lit, cela peut non seulement le blesser mais aussi lui enlever la confiance en lui-même et parfois induire des troubles du

désir ou autre dysfonction sexuelle.

Vos confidences peuvent inhiber l'autre

Les mots sont parfois des missiles qui désarçonnent la personne qui vous écoute et qui vous aime peut-être aussi. Mieux vaut donc tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de se lancer sur le chemin houleux du passé amoureux.

*Cependant,
est-ce pour autant qu'il ne faut
jamais parler de son ex à son
conjoint ?*

À
l'inverse, éviter

complètement le sujet de l'ex n'est pas forcément la meilleure solution. On peut se demander si vous vous braquez parce que vous avez encore des choses à régler avec votre passé.

Il n'est de la même manière pas très sain de faire l'impasse sur le passé de l'autre. Si l'on a bien sûr pas envie de discuter matin et soir de ses ex, il peut être intéressant de comprendre quel a été le parcours amoureux de son partenaire avant d'arriver jusqu'à soi.

De plus, avoir des renseignements sur la relation qu'entretient votre conjoint avec son ex vous permet de savoir comment il envisage ses relations et quel serait son comportement à votre égard si vous veniez à vous séparer. Les relations aux ex en disent long sur le comportement général d'un individu.

Connaître les joies, les failles et les blessures du passé de l'autre peut aider à construire une relation de confiance dans le présent, un couple uni et solide pour l'avenir.

Yasmine Traoré.

**Burkina Faso : Thomas Sankara
; « En tant que dirigeant il
vous faut être à l'étage, ce
qui vous permet de voir loin
; mais de temps en temps, il
faut descendre au rez-de-
chaussée pour voir également
dans la rue ce qui se passe.
»**

*Thomas Sankara, homme d'Etat anti-impérialiste, panafricain
et chef d'Etat du Burkina Faso de 1983 à 1987.*

Découvrons quelques-unes
de ses œuvres :

Il a vacciné 2,5
millions d'enfants contre la méningite, la fièvre jaune et la
rougeole en
quelques semaines.

2. Il a lancé une campagne

nationale d'alphabétisation, faisant passer le taux d'alphabétisation de 13% en 1983 à 73% en 1987.

3. Il a planté plus de 10 millions d'arbres pour prévenir la désertification

4. Il a construit des routes et un chemin de fer pour unir la nation, sans aide étrangère.

5. Il a nommé des femmes à des postes gouvernementaux, les encourageant à travailler. Il a lancé des recrutements pour les femmes dans l'armée et elles avaient droit à un congé de maternité pendant leurs études.

6. Il a interdit les mutilations génitales féminines, les mariages forcés et la polygamie.

7. Il a vendu la flotte gouvernementale de voitures Mercedes et a fait de la Renault 5 (la voiture la plus moins chère vendue au Burkina Faso à l'époque) la voiture de service officielle des ministres.

8. Il a réduit les salaires de tous les fonctionnaires, y compris les siens, et a interdit

aux membres du
gouvernement l'utilisation des chauffeurs et des billets
d'avion de première
classe.

9. Il a redistribué les
terres des propriétaires féodaux pour les offrir aux paysans.
En trois
ans, la production de blé est passée de 1700 kg par hectare à
3800 kg par
hectare, ce qui a rendu le pays autosuffisant sur le plan
alimentaire.

10. Il s'est opposé à
l'aide étrangère, affirmant que « celui qui vous nourrit, vous
contrôle ».

11. Il s'est exprimé lors
des forums comme l'Organisation de l'unité africaine,
s'opposant au
néocolonialisme.

12. Il a appelé à un front
uni des nations africaines pour éponger leur dette extérieure.
A Ouagadougou,
Thomas Sankara a transformé le magasin d'approvisionnement de
l'armée en
supermarché public ouvert à tous (le premier supermarché du
pays).

13. Il a obligé les
fonctionnaires à offrir un mois de leur salaire pour des

projets publics.

14. Il a refusé d'utiliser la climatisation de son bureau au motif que ce luxe n'était accessible qu'à une poignée de Burkinabés.

15. En tant que président, il a réduit son salaire à 450 \$ par mois et limité ses biens à une voiture, quatre bicyclettes, trois guitares, un réfrigérateur et un congélateur.

16. Il a formé une garde personnelle motocycliste entièrement féminine.

17. Il exigeait que les fonctionnaires portent une tunique traditionnelle, tissée en coton burkinabé et cousue par des artisans burkinabés.

18. A la question, pourquoi il ne voulait pas que son portrait soit accroché dans des lieux publics, comme c'était la norme pour les autres dirigeants africains, Sankara a répondu :
« Il y a sept millions de Thomas Sankaras ».

19. Guitariste de formation, il a écrit lui-même le nouvel hymne national.

20. Il a réalisé tous ces exploits en 4 ans.

Source : Afrikmag

Yasmine Traoré.

Burkina Faso : compte rendu du conseil des ministres du mercredi 14 novembre 2018.

Conseil des ministres du mercredi 14 novembre 2018, présidé par son excellence Monsieur Rock Christian Kabore, Président du Faso, président du Conseil des ministres.

DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DE LA REFORME DES INSTITUTIONS ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, LE CONSEIL A ADOPTE HUIT (08) RAPPORTS.

I.1.1. Pour le compte de la Présidence du Faso :

– **un décret** portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de renseignement (ANR).

L'adoption de ce décret permet à l'Agence nationale de renseignement (ANR) d'accomplir efficacement ses missions, conformément à la loi n°026-2018/AN du 1^{er} juin 2018 portant réglementation générale du renseignement au Burkina Faso.

I.1.2. Pour le compte du ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion civique :

– **un rapport** relatif aux mouvements observés au sein de la Garde de sécurité pénitentiaire.

Le Conseil a décidé de l'interdiction d'activités du bureau actuel du Syndicat national de la garde de sécurité pénitentiaire (SYNAGPS) pour manquement à la législation encadrant les activités syndicales.

Le Conseil a adopté **un décret** portant révocation de dix (10) agents de la Garde de sécurité pénitentiaire pour commission de faute d'extrême gravité, conformément à l'article 164 de la loi n°016-2014/AN du 15 mai 2014 portant statut du personnel de la Garde de sécurité pénitentiaire.

I.1.3. Pour le compte du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

– **un décret** modifiant le décret n°2017-004/PRES/PM/MINEFID du 12 janvier 2017 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation du Plan national de développement économique et social (PNDES).

L'adoption de ce décret permet de corriger les insuffisances du décret n°2017-004/PRES/PM/MINEFID du 12 janvier 2017 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation du Plan national de développement économique et social.

I.1.4. Pour le compte du ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation :

– **un décret** portant modalités de délivrance de l'agrément et de signature de la convention d'établissement des Organisations non gouvernementales (ONG) au Burkina Faso.

L'adoption de ce décret permet de définir les modalités de délivrance de l'agrément et de signature de la convention

d'établissement des Organisations non gouvernementales (ONG) dans notre pays, conformément à l'article 33 de la loi n°064-2015/CNT du 20 octobre 2015 portant liberté d'association au Burkina Faso.

I.1.5. Pour le compte du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation :

– **un rapport** relatif à cinq (05) décrets portant création de structures universitaires. Il s'agit :

- **du décret** portant création des Centres universitaires de Gaoua (Région du Sud-Ouest) et de Kaya (Région du Centre-Nord) ;
- **du décret** portant création des Centres universitaires de Dori (Région du Sahel) et de Tenkodogo (Région du Centre-Est) ;
- **du décret** portant création des Centres universitaires de Banfora (Région des Cascades) et de Manga (Région du Centre-Sud) ;
- **du décret** portant création du Centre universitaire de Ziniaré (Région du Plateau-Central) ;
- **du décret** portant création de l'Université virtuelle du Burkina Faso (UV-BF).

L'adoption de ces décrets permet de régulariser la création des Centres universitaires de Gaoua, de Kaya, de Dori, de Tenkodogo, de Banfora, de Manga ainsi que de l'Université virtuelle du Burkina Faso en vue d'un meilleur fonctionnement de ces structures d'enseignement supérieur.

I.1.6. Pour le compte du ministère de l'Energie :

– **un rapport** relatif à une autorisation de contractualisation de promoteurs privés, afin de construire des centrales solaires photovoltaïques au Burkina Faso.

Ces projets permettront d'injecter 155 Mégawatts (Mw) d'énergie solaire dans le réseau de distribution de la

SONABEL.

Le Conseil a marqué son accord pour la finalisation des contrats de construction des centrales solaires en partenariat public privé (PPP) et d'achat d'électricité (PPA) avec les promoteurs suivants :

- Le groupement **SOLTECH/QUATRAN/SYSCOM** pour 35 Mw pour les centrales de Zano (20 Mw) et de Dédougou (15 Mw) ;
- La compagnie financière **NAANGE** pour la centrale solaire de Kalzi avec une production de 30 Mw ;
- **URBASOLAR** pour la production de 30 Mw sur le site de Pâ ;
- **AFRICA-REN (GREEN WISH)** pour la production de 30 Mw sur le site de Kodéni ;
- **GREEN YELLOW** pour la production de 30 Mw sur le site de Ouagadougou.

I.1.7. Pour le compte du ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat :

- **un rapport** relatif au bilan des mesures portant consommation des produits locaux par les structures publiques.

Pour l'année 2017, la valeur globale de consommation en produits locaux des structures publiques est estimée à **vingt-neuf milliards sept cent quatre-vingt-seize millions cinq cent neuf mille huit cent quatre-vingt-quatre (29 796 509 884) F CFA**. Au titre du 1^{er} semestre 2018, elle est estimée à **dix-huit milliards quarante-neuf millions huit cent quarante-deux mille cent quatre-vingt-quatorze (18 049 842 194) F CFA**.

Dans la mise en œuvre de ces mesures, des difficultés ont été relevées notamment la lourdeur des procédures administratives, la disponibilité des stocks et l'incompréhension des acteurs sur l'interprétation des textes.

Le Conseil a instruit les membres du gouvernement de prendre les dispositions idoines en vue d'une meilleure application de ces mesures dans l'ensemble des départements en prenant en compte de nouveaux produits agricoles, agroalimentaires et produits manufacturés.

I.1.8. Pour le compte du ministère du Développement de l'économie numérique et des postes :

– **un décret** portant création et organisation de la Semaine du numérique.

L'adoption de ce décret consacre la création de la « **Semaine du numérique** » en remplacement de la **Semaine nationale de l'internet (SNI)** afin de prendre en compte les dernières innovations technologiques et d'être en phase avec les nouveaux concepts utilisés dans le secteur.

1. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre des Affaires étrangères et de la coopération a fait part au Conseil de la tenue les 26 et 27 novembre 2018 à Ouagadougou de la Réunion ministérielle du processus de Nouakchott.

Le processus de Nouakchott enclenché en 2013 par l'Union africaine vise à renforcer la coopération sécuritaire et l'échange de renseignements dans la bande sahélo-saharienne.

II.2. Le ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion civique a fait au Conseil une communication relative à l'organisation du 30^{ème} congrès des Notaires d'Afrique au Burkina Faso.

Prévu pour se tenir du 03 au 07 décembre 2018 à Ouagadougou, ce congrès est placé sous le thème « **Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : problématique et contribution du Notaire** ». Il connaîtra la participation de plus de 400 notaires et associés, de plus

d'une vingtaine de pays d'Afrique, d'Europe et d'Amérique.

II.3. Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation a fait au Conseil le bilan de la participation des candidats du Burkina Faso à la 40^{ème} session des Comités techniques spécialisés (CTS) du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES).

A cette 40^{ème} session tenue du 9 au 18 juillet 2018 à Niamey au Niger, le Burkina Faso a présenté au total **deux cent trente-sept (237) candidats** pour l'obtention d'une inscription sur les différentes listes d'aptitudes.

Sur les **deux cent trente-sept (237) candidats**, notre pays a enregistré **deux cent vingt-six (226) admis**, soit un taux de succès de **95,36%**. Il s'agit de **33** Professeurs titulaires, **25** Maîtres de Conférences, **103** Maîtres-assistants, **06** Directeurs de recherche, **16** Maîtres de recherche et **43** Attachés de recherche.

Le Conseil adresse ses félicitations aux différents candidats et instituts d'enseignement supérieur et de recherche du Burkina Faso pour leur performance.

III- NOMINATIONS

III 1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A-PRESIDENCE DU FASO

AU TITRE DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION

– Monsieur Boureima **DIALLO**, Journaliste, est nommé Directeur de cabinet;

– Madame Massadalo Yvette **NACOULMA/SANOU**, **Mle 59 773 T**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Secrétaire générale ;

- Monsieur Hamidou **IDOGO**, Journaliste, est nommé Directeur de la communication et des relations publiques ;
- Monsieur Hyacinthe W. Bonnaventure **ILBOUDO**,
Mle 104 807 H, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur des marchés publics ;
- Monsieur Laribaba **MANDIBIGA**, **Mle 219 316 C**, Inspecteur de trésor, 1^{ère} Classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances ;
- Monsieur Wend-kuûni Hervé **TAPSOBA**, **Mle 226 245 H**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur des ressources humaines.

B- AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

- Madame Sylvie Marie Ida **NACOULMA/OUEDRAOGO**, **Mle 47 665 J**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommée Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Abidjan (République de Côte d'Ivoire) ;
- Monsieur Cheik Hamalha Kourbié **OUATTARA**, **Mle 56 712 T**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Alger (République démocratique et populaire d'Algérie) ;
- Madame Marie Eveline **DARGA/YUGBARE**, **Mle 50 043 J**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommée Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Vienne (République d'Autriche) ;
- Monsieur Luc Ousmane **OUEDRAOGO**, **Mle 29 806 S**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Ankara (Turquie) ;

- Monsieur Inoussa **WIBGHA**, **Mle 52 190 T**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Trésorier auprès de l’Ambassade du Burkina Faso à Paris (France) ;
- Monsieur Germain Zong-Naba **PIME**, **Mle 212 335 W**, Conseiller des droits humains, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Conseiller juridique à l’Ambassade du Burkina Faso à Genève (Suisse).

C- AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

- Monsieur Honoré Grégoire **KARAMBERY**, **Mle 92 574 D**, Inspecteur divisionnaire de la garde de sécurité pénitentiaire, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Dieudonné Marie Désiré **MANLY**, **Mle 130 240 M**, Magistrat de grade exceptionnel, 1^{er} échelon, est nommé Directeur général de la justice civile, commerciale, administrative et sociale ;
- Monsieur Talkawindé Albert **OUEDRAOGO**, **Mle 30 075 L**, Magistrat de grade exceptionnel, est nommé Secrétaire général du Conseil d’Etat ;
- Monsieur Sidi Mohamed **SANA**, **Mle 110 114 J**, Inspecteur divisionnaire de sécurité pénitentiaire, 1^{er} grade, 1^{er} échelon, est nommé Secrétaire général de l’Ecole nationale de la Garde de sécurité pénitentiaire ;
- Monsieur Amadou **KANTAGBA** , **Mle 130 277 D**, Magistrat, 1^{er} grade, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur des affaires pénales et du sceau ;
- Madame Mariam **DIPAMA/BARRY**, **Mle 130 463 D**, Magistrat, 1^{ère} classe, 2^{ème} grade, 3^{ème} échelon, est nommée Directrice des affaires administratives et sociales ;

- Madame Edith Blandine WendYam **SAWADOGO, Mle 238 572 T**, Conseiller des droits humains, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommée Chargé d'études ;
- Monsieur Bifienlo Policarpe **COULIBALY, Mle 240 045 A**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 2^{ème} grade, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la planification et de la coopération pénitentiaire ;
- Monsieur Karim **TRAORE, Mle 245 668 S**, Médecin généraliste, catégorie P, 1^{er} grade, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de la santé et de l'action sociale ;
- Monsieur Pinnagnè Simplicie **BADO, Mle 130 460 B**, Magistrat, 2^{ème} grade, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur des affaires civiles et commerciales ;
- Monsieur Sékou **TRAORE, Mle 130 335 K**, Magistrat, catégorie P, grade terminal, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de la justice juvénile ;
- Monsieur Abasse **NOMBRE, Mle 130 321 G**, Magistrat, 1^{er} grade, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur de la législation et de la coopération ;
- Monsieur Seydou Honoré **OUATTARA, Mle 98 063 D**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 2^{ème} grade, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur des sports, des loisirs, des arts et de la culture ;
- Monsieur Kalfa **MILLOGO, Mle 98 068 Z**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 2^{ème} grade, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de la Maison d'arrêt et de correction de Ziniaré.

D- AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

- Monsieur Haïdara Moctar **TABORE**, Officier, est nommé

Directeur de la prévention et de la réglementation en remplacement du Commandant Boubacar KEITA ;

– Madame Madeleine **RAYAISSE/NIKIEMA, Mle 229 896 X**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommée Directrice des statistiques sectorielles ;

– Monsieur Dialinli **OUALI, Mle 97 430 E**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur de la prospective et de la planification opérationnelle ;

– Madame Karidjata **SANGO/OUEDRAOGO, Mle 212 103 C**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommée Chef de département du suivi de l'organisation des pèlerinages.

Sont nommées Préfets de département les personnes dont les noms suivent :

– Monsieur Bertin Evariste **NIKIEMA, Mle 75 241 E**, Secrétaire administratif, département de Sami, province des Banwa ;

– Monsieur Souleymane **TIEMTORE, Mle 203 497 N**, Agent public, département de Rollo, province du Bam ;

– Madame Jacqueline **KABORE/BAMOGO, Mle 262 074 A**, Secrétaire administratif, département de Kindi, province du Boulkiemdé ;

– Monsieur W. Zérôme **SARAMBE, Mle 200 360 S**, Secrétaire administratif, département de Kangala, province du Kéné Dougou ;

– Madame Naomie **OUEDRAOGO/BICABA, Mle 74 413 K**, Administrateur civil, département de Nagréongo, province de l'Oubritenga ;

– Madame Korotimy **SERE/DIALLO, Mle 72 308**, Secrétaire administratif, département de La-Todin, province du Passoré ;

– Monsieur Inoussa **TAPSOBA, Mle 200 371 K**, Secrétaire administratif, département de Pilimpikou, province du

Passoré ;

-Monsieur Monmini **SINARE**, Mle 111 927, Agent public, département de Djibo, province du Soum ;

– Monsieur Lassané **GUIGMA**, Mle 200 305 B, Secrétaire administratif, département de Koussouka, province du Yatenga.

E- AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

– Monsieur Francis **PARE**, Mle 48 184 C, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Responsable du « Programme Recrutement, formation professionnelle et gestion de la carrière des agents de la fonction publique » cumulativement avec ses fonctions de Directeur général de la Fonction publique ;

– Monsieur Jean **YAMEOGO**, Mle 53 591 J, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur administratif et financier de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM).

F- AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION

– Monsieur Alphonse **KEITA**, Mle 31 325 G, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB2, 12^{ème} échelon , est nommé Chargé de missions en remplacement de Madame Josiane PAFADNAM ;

– Monsieur Yelkoun Bienvenu Bonaventure **MEDA**, Mle 34 622 U, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 17^{ème} échelon, est nommé Directeur de la recherche en éducation formelle ;

– Monsieur Bakary **TRAORE**, Mle 35 152 G, Inspecteur du secondaire, catégorie P, 1^{er} grade, 17^{ème} échelon, est nommé

Directeur de l'éducation en matière de population et de citoyenneté ;

– Monsieur Charles Alfred **YONI, Mle 29 931 E**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur de la production des moyens didactiques et des technologies ;

– Monsieur Soumayila **SAMBORE, Mle 28 886 E**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Bobo-Dioulasso ;

– Monsieur Seydou **BARRO, Mle 28 945 J**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Dédougou ;

– Monsieur Salfo **SERE, Mle 25 225 E**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle des Balé ;

– Monsieur Pedro Blaise **COULIBALY, Mle 34 502 N**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle des Banwa ;

– Monsieur Bourbila Pierre **SILGA, Mle 43 575 R**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Boulgou ;

– Monsieur Mahamoudou **BIKIENGA, Mle 45 270 M**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est

nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Ganzourgou ;

– Monsieur Amirou Djama Hubert **THIOMBIANO, Mle 43 414 M**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Gourma ;

– Monsieur Saombar **SOME, Mle 99 497 B**, Inspecteur d'éducation des jeunes enfants, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Ioba ;

– Monsieur Oumarou **KORBEOGO, Mle 17 578 S**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Kourwéogo ;

– Madame Azèta **NIAMPA/OUEDRAOGO, Mle 33 193 R**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommée Directrice provinciale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Loroum ;

– Monsieur Pikissi Ali **TOE, Mle 40 187 D**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Mouhoun ;

– Monsieur Saga Clément **OUEDRAOGO, Mle 18 313 M**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Passoré ;

– Monsieur Sié **POODA, Mle 43 541 R**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation

préscolaire, primaire et non formelle du Poni ;

– Monsieur Marcelin **BACYE, Mle 45 202 A**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Sanguié ;

– Monsieur Moumini **OUEDRAOGO, Mle 26 468 M**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Sanmatenga ;

– Monsieur Soungalo **TRAORE, Mle 42 518 Z**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Tapoa ;

– Monsieur André **SAYAOGO, Mle 25 879 K**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Yatenga ;

– Monsieur Ouindinkonté **OUEDRAOGO, Mle 40 275 T**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Zondoma.

G- AU TITRE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES

– Monsieur Saïdou **YANOGO, Mle 34 14 P**, Gestionnaire des télécommunications, catégorie CS2, classe exceptionnelle 4, est nommé Conseiller technique ;

– Monsieur Wamnaga **ILBOUDO, Mle 11 98**, Administrateur des postes et services financiers, est nommé Inspecteur général des services ;

– Madame Madina **BOUDA**, Mle 11 20, Administrateur des services postaux et financiers, catégorie 3, échelle 3, 10^{ème} échelon, est nommée Directrice générale des activités postales.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

A- MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Serge Eric **COMPAORE**, Mle 119 833 T, Conseiller des affaires économiques, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat au Conseil d'administration de la Société de fabrication d'aliments pour bétail (SOFAB) pour un premier mandat de trois (03) ans.

B- MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Martin Télesfor **BAMBARA**, Elève en cycle des techniciens supérieurs d'élevage, Administrateur représentant les élèves au Conseil d'administration de l'Ecole nationale de l'élevage et de la santé animale (ENESA) en remplacement de Monsieur Oumarou OUMSAORE.

C- MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Jonas **KABORE**, Mle 034 10 09 V, Moniteur technique en production, Administrateur représentant les travailleurs au Conseil d'administration de l'Institut d'éducation et de formation professionnelle (INEFPRO) en remplacement de Monsieur Arouna **KABORE**, dont il achève le mandat.

IV- REVOCATIONS

Les personnes dont les noms suivent sont révoquées des effectifs de la Fonction publique :

– Monsieur Abdou Dramane **THIOMBIANO**, Mle 59 966 F, Contrôleur

de sécurité pénitentiaire, catégorie II, 2^{ème} grade, 1^{er} échelon ;

– Monsieur Boulaye **PARE**, Mle 98 142 C, Contrôleur de sécurité pénitentiaire, catégorie II, 1^{er} grade, 1^{er} échelon ;

– Monsieur Norbert **N'DO**, Mle 222 331 T, Assistant de sécurité pénitentiaire, catégorie III, 2^{ème} grade, 1^{er} échelon ;

– Monsieur Balibié Patrice **BADO**, Mle 307 897 K, Assistant de sécurité pénitentiaire, catégorie III, 1^{er} grade, 1^{er} échelon ;

– Monsieur Sayouba **OUEDRAOGO**, Mle 262 685 X, Assistant de sécurité pénitentiaire, catégorie III, 1^{er} grade, 1^{er} échelon ;

– Monsieur Moussa **SANOGO**, Mle 240 137 U, Assistant de sécurité pénitentiaire, catégorie III, 2^{ème} grade, 1^{er} échelon ;

– Monsieur Jacques **ILBOUDO**, Mle 203 418 R, Assistant de sécurité pénitentiaire, catégorie III, 2^{ème} grade, 1^{er} échelon ;

– Monsieur Abdoul Fatabh **BAKI**, Mle 282 620 K, Assistant de sécurité pénitentiaire, catégorie III, 1^{er} grade, 1^{er} échelon ;

– Monsieur Amidou **YONLI**, Mle 110 123 F, Assistant de sécurité pénitentiaire, catégorie III, 2^{ème} grade, 1^{er} échelon ;

– Monsieur Raogo **KOUDOUGOU**, Mle 98 111 N, Assistant de sécurité pénitentiaire, catégorie III, 2^{ème} grade, 1^{er} échelon.

Le Ministre de la Communication et

des Relations avec le Parlement,

Porte-parole du gouvernement,

Rémis Fulgance DANDJINOU

national

Yasmine Traoré.

Santé : Découverte d'une nouvelle solution pour les personnes atteintes de diabète

Des chercheurs Néerlandais mettent en place un traitement qui permettrait peut-être d'éviter l'utilisation d'insuline.

A cet effet, des individus auraient été soumis au nouveau test consistant à introduire un tube de la bouche jusque l'intestin grêle, au bout duquel se trouvait un petit ballon.

Le tube était rempli d'eau chaude pour brûler la membrane muqueuse. Une intervention qui aurait permis de renouveler en deux semaines, des cellules de la membrane et la nette amélioration de la santé du patient, rapporte le Guardian.

Le test aurait été un succès car la maladie se serait stabilisée pendant un an dans le corps de 90% des patients sur qui le test a été réalisé.

« Grâce à ce traitement, l'utilisation d'insuline peut être repoussée et peut-être évitée » affirme Jacques Bergman, professeur de gastroentérologie à l'hôpital universitaire d'Amsterdam.

Selon les médecins, l'absorption des nutriments par la membrane muqueuse de l'intestin grêle et le développement de la résistance à l'insuline, hormone sécrétée par le pancréas et qui permet au glucose d'entrer dans les cellules du corps, sont liées chez les diabétiques de type 2.

Yasmine Traoré.

Thaïlande : Un homme se coupe le pénis après avoir été rejeté par des femmes.

Reawat Petnui, Un ancien prisonnier s'est coupé le pénis après avoir été repoussé par plusieurs femmes et en particulier une caissière.

Reawat Petnui aurait été emprisonné des années plus tôt pour avoir tué deux de ses compagnons alors qu'il hallucinait lors d'un saccage de méthamphétamine à Nakhon Si Thammarat, dans le sud de la Thaïlande..

Après sa libération, Reawat Petnui aurait voulu avoir une relation amoureuse et pour ce, il contacta des douzaines de femmes dans l'espoir d'obtenir un rendez-vous, mais ses tentatives fut vaines car il fut rejeté par toutes.

Cependant, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase fut lorsque, une caissière à qui il faisait également la cour lui a dit qu'elle avait un mari.

Selon le témoignage de la mère de ce dernier, il était dévasté et devenu plus renfermé après avoir été rejeté par la caissière.

« Mon fils était un bon garçon. Il est allé dans une bonne université à Bangkok. Mais il s'est lancé dans la drogue et a tué deux personnes pendant qu'il avait des hallucinations et qu'il se battait. »Affirme t'elle.

« Mon fils voulait trouver une petite amie et il a contacté différentes femmes mais aucune d'elles n'était intéressée. La dernière fille travaillait au magasin 7-Eleven. Il l'aimait beaucoup, mais elle a dit qu'elle avait un mari. Il était très déçu. »Ajoute la mère.

Yasmine Traoré.

Cameroun : A 62 ans, une femme donne naissance à un bébé.

Au Cameroun, au centre hospitalier de recherche et d'application en chirurgie endoscopique et reproduction humaine (chracerh), une femme âgée de 62 ans donne naissance à un bébé.

Cet enfant serait né des suites d'une fécondation in-vitro, pratiqué par des équipes médicales supervisés par le docteur Jean Marie Kessia, directeur général de du CHRACERH.

Suzanne M, a donné naissance, par césarienne, à une petite fille mercredi 31 octobre matin au Chracerh après plusieurs années d'infertilité. Cette dame ne peut qu'exprimer sa joie et sa reconnaissance au bon Dieu qui lui permet de connaître au moins une fois la maternité.

« J'ai accompli mon rêve. Je suis reconnaissante à Dieu d'avoir mis un terme à trente ans d'humiliations. L'avenir ne me fait pas peur. J'ai confiance en Dieu pour la suite » déclare t'elle.

Il faut noter que trois autres bébés seraient nés par césarienne dans ce hôpital et que toutes ces mères étaient âgées de 37, 46 ,53 et 62 ans.

Le Chracerh inauguré le 6 Mai 2016 par Chantal Biya aurait réalisé plusieurs prouesses médicales dans ce centre qui dispense des soins de haut niveau à savoir la gynécologie classique et obstétrique, des consultations externes, des urgences gynécologiques, la cryoscopie, l'hystérocopie opératoire, la fibroscopie, l'assistance médicale à la procréation, la fécondation in vitro...

Il faut noter que le chracerh a pour mission première la lutte contre l'infertilité.

Yasmine Traoré.

Conseils : voici comment garder son mari sans avoir à dépenser inutilement chez les marabouts.

Ne considérez pas les choses comme acquises ! Ne pensez pas une seconde que votre homme est acquis ! l'homme est comme un enfant dont la mère doit toujours prendre soin. Un homme a besoin D'attention, de considération de respect. L'homme

déteste par contre qu'on le surveille.

- 1- N'abreuvez pas votre mari de questions quand il rentre le soir à la maison.
- 2- Mettez de l'ordre dans la maison et soyez toute aussi pimpante. Il n'y a rien de tel qu'un mari qui rentre à la maison et trouve ses sous-vêtements partout dans la chambre et le salon sens dessus dessous.
- 3- Créez une discussion sur son centre d'intérêt (sport, voiture, etc.).
- 4- S'il regarde les autres femmes, ne cherchez pas être comme celles-là. Elles ont peut-être les moyens que vous n'avez pas. Mais plutôt, neutralisez-les sans être jalouse.
- 5- Mettez en pratique ce que nos mamans font bien. Ignorez-le le plus possible avec finesse. Il sera à vos pieds.
- 6 Après le repas, proposez-lui un petit massage des mains et des pieds, prenez bien soin de lui.
- 7- Les hommes aiment bien manger. Faites-lui de bons repas léger, le bien être est important pour la famille.
- 8- Faites lui des compliments, appréciez-le, encouragez le dans ses activités.
- 9- Soyez en harmonie sexuelle (très important). L'homme Africain aime être stimulé, physiquement et intellectuellement.
- 10 Cependant, il ne faut toujours céder à tous, Ayez un côté tigresse, il ne doit pas croire que tout lui est acquis.

Yasmine Traoré.

Conseils : voici comment mettre un peu de piment dans votre relation et réapprendre à aimer comme au premier jour.

Le mariage a beau être une preuve d'amour, il ne faut cependant pas oublier qu'il faut un efficace entretien de couple pour faire perdurer cette union, voici quelques conseils pour vous aider.

1-Évitez le ressentiment

Tous les couples connaissent des moments de conflits de temps en temps, mais si vous n'apprenez pas à vous embrasser et vous réconcilier, votre mariage se dégradera. Le mariage est comme une école de pardon. La règle de Paul aux Ephésiens, «*Ne laissez pas le soleil se coucher sur votre colère*» ,(Ephésiens 4:26, Second), s'applique vraiment aux maris et femmes. Quand votre conjoint vous fait mal, parlez-en, pardonnez et passez dessus. Ne pas garder une liste d'offenses.

2-Traitez-vous d'égal à égal

Beaucoup d'hommes croient qu'ils sont la

«tête» du mariage, et cela signifie qu'ils peuvent se comporter comme des patrons à l'égard de leurs épouses et exiger de la soumission. Si vous considérez votre femme comme vous étant inférieure, ou si vous la commandez comme si elle était sous votre contrôle, vous êtes coupable d'abus. La position d'autorité et de chef d'un mari, l'oblige à être humble, tendre et à se sacrifier pour sa femme – pas à être macho ou autoritaire.

3- Passez du temps ensemble, en amoureux

Cette euphorie pourrait être facile pendant la lune de miel, mais qu'en est-il quand les bébés arrivent, que factures s'accumulent, que la charge de travail au bureau augmente ? pour ne pas se laisser submerger par problèmes familiaux, il faut souvent sortir de son cadre de vie et passer du temps avec sa bien aimée, pour alimenter régulièrement le feu de l'amour.

4- Maintenez l'intimité sexuelle

L'intimité sexuelle fait naturellement partie du mariage, et il est malsain pour les couples de se priver l'un, l'autre de relations sexuelles ou de l'utiliser comme une arme de manipulation. Arrêter d'avoir des relations sexuelles régulières avec son ou sa partenaire quand on a des soucis ne résoudra pas l'affaire.

5- Honorez vos vœux

Le mariage est une promesse faite en la présence même de Dieu! Il ne se limite pas à mettre beaucoup d'argent pour l'organisation des mariages, et à prendre beaucoup de photos coûteuses pour nous rappeler ce moment. Si nous méprisons nos vœux, ou si nous ne gardons pas Dieu au centre de notre relation, le mariage peut aller du chaud au froid en quelques mois.

Rappelez- vous que tout ne sera pas toujours rose, le chemin après le mariage

est long et parsemé d'embuche. Hommes et femmes devront s'y mettre et donner plus que l'autre pour la survie du couple.

Yasmine Traoré.

France : Un couple bat à mort leur bébé âgé de 13 mois.

À Reims, dans la Marne en France, un couple assassine leur bébé en le battant avec un câble électrique.

Vendredi, un couple aurait appelé les secours, sous prétexte que le bébé était malade.

Une fois sur les lieux, les pompiers auraient découvert des traces de multiples blessures sur le corps de l'enfant, de même qu'un état de malnutrition.

L'enfant aurait été conduit à l'hôpital où il succombât quelques heures plus tard.

La victime pesant 6,2 kg était infecté du VIH. de même, les enquêtes auraient révélés que l'enfant était battu depuis plusieurs mois et ce avec des câbles électriques.

Une paillasse contenant des traces de sang avait été retrouvée au domicile des parents, ce qui pourrait correspondre à l'endroit où la victime passerait ses nuits.

Placé en garde à vu, la mère âgée de 22 ans aurait reconnu

avoir porté des coups à l'enfant tandis que le père nierait les faits.

Placé en détention provisoire pour « meurtre aggravé », le couple risquerait la perpétuité.

Notons que le couple a un second enfant qui lui serait âgé de 4 ans, risque de passer sa vie entière sans ses parents.

Amérique : Un chauffeur viole une cliente ivre et s'en réjouit.

Fredrick Gaston, chauffeur Uber de 51 ans, paraît devant un Tribunal aux Etats-Unis pour le viol d'une cliente.

Fredrick Gaston, aurait proposé ses services à la victime, qui était ivre morte devant une discothèque.

Les faits se seraient déroulés en septembre 2017 à Miami, en Floride, lorsque Fredrick aperçu la victime en train de vomir devant une discothèque, s'approcha d'elle avec sa voiture, proposant de la ramener elle et son ami.

Après avoir déposé l'ami, Fredrick Gaston aurait poursuivi sa route avec la victime à bord du véhicule, qui ignorait certainement ce qui l'attendait.

Arrivée à destination, Fredrick Gaston aurait soigneusement garé la voiture avant de se donner à sa salle besogne.

Ce dernier aurait profité de l'ivresse de sa cliente et du

fait qu'elle soit sans défense pour la violer avant de l'abandonné donné chez elle.

Interpellé en décembre dernier et Placé en garde à vue, il aurait avoué avoir eu des relations sexuelles avec la jeune femme.

Cependant, ce dernier n'a éprouvé aucun regret de l'acte ignoble qu'il a commis, et prétend plutôt que : « C'était du bon sexe ».

Fredrick Gaston, toujours sans aucun gêne ni remord, explique que cela faisait partie des avantages du métier de chauffeur. « Vous avez beaucoup de chattes », précise t'il.